



## Commission des projets routiers

### 1221 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier

#### Régularisation cadastrale sur la RD 87 à KESSELDORF - Acquisition foncière

#### Rapport n° CP/2012/431

#### Service gestionnaire :

Secrétariat général du pôle aménagement du territoire - Service des opérations foncières

#### Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les modalités d'indemnisation d'une acquisition foncière destinée à une régularisation cadastrale sur la RD 87 à KESSELDORF.

Une vérification cadastrale a permis de constater qu'une parcelle de terrain sise à KESSELDORF sous section 14 n° 347 avec 2,82 ares était restée inscrite au nom du propriétaire riverain, alors qu'elle est incorporée de fait dans le domaine public.

Elle se situe dans l'emprise de la route départementale n°87 reliant BEINHEIM à HATTEN, au droit de son passage souterrain sous l'autoroute A35.

Cette régularisation foncière s'effectuera au prix de 55 € l'are, prix habituellement pratiqué dans le secteur.

La vente pourrait donc se concrétiser moyennant un prix global 155 €, calculé comme suit :  
 $55 \text{ €} \times 2,82 \text{ ares} = 155,10 \text{ €}$ , arrondi à 155 €.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
34053	21-2111-621	490 000,00 €	472 089,37 €	155,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

*- approuve l'acquisition d'une parcelle de terrain cadastrée sous section 14 n° 347 avec 2,82 ares à KESSELDORF, au titre d'une régularisation foncière sur la RD 87, moyennant le versement au propriétaire concerné d'une indemnité de 155 € et frais divers*

*- dit que l'acte sera passé en la forme administrative.*

*Elle désigne par ailleurs M. Alfred BECKER, vice-président du Conseil Général en charge du pôle aménagement du territoire, en qualité de représentant du Département habilité à signer l'acte afférent à cette acquisition.*

Strasbourg, le 16/05/12

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes. The signature is positioned above the printed name of the signatory.

Guy-Dominique KENNEL